



## Commission Régionale Football Loisirs

### SAISON 2022/2023

#### PROCÈS-VERBAL N°07

Réunion du : **Mercredi 19 octobre 2022 par visio-conférence et présentiel**

Animateur : **M. MATHIEU (Comité Directeur LPIFF)**

Présents : **MME. GOFFAUX, MM. GORIN, ELLIBINIAN, LE CAVIL, GUILLAUME (G.C.S.P.), AUVITU, THOMAS**

Excusés : **M. BOUDJEDIR**

#### INFORMATIONS GENERALES

Procès-verbaux :

La Commission rappelle aux clubs qu'ils sont consultables à partir du vendredi après-midi, sur le site de la LPIFF et dans FootClubs pour l'éventuel PV discipline.

Règlement des cotisations terrains de la LPIFF

En cas de non-règlement des cotisations terrain avant la date du prochain match soit le 07/11/2022, les clubs concernés ne pourront plus accéder à leur terrain et seront mis hors championnat jusqu'à régularisation.

Les clubs concernés sont :

- LA PANAMICAINE 1 (548947)
- ECOLE NLE ADMIN 1 (842078)

#### LICENCES

La Commission informe les clubs que **TOUS** les membres du bureau du club inscrits dans footclub doivent être licenciés pour que les autres licences joueurs puissent être validées.

Un courrier en ce sens vient d'être envoyé aux clubs concernés via la messagerie clubs LPIFF.

#### FEUILLES DE MATCH MANQUANTES

#### 1ER RAPPEL

25219434 –SUPP. BORDEAUX / LUXEMBOURG FC du 03/10/2022 (SUPPORTERS)

25219528 – SOS 2 / SEVRES FC 1 du 03/10/2022 (FRANCILIENS/A)

25219531 - KRO AS / CAN MINES du 10/10/2022 (FRANCILIENS/A)

25219532 - INTER 6 / SOS 2 du 03/10/2022 (FRANCILIENS/A)

25219966 – ENA / PRODUCTEURS PASSOGOL du 03/10/2022 (CHALLENGE VERBEKE/A)

<b>FOOT LOISIR SAMEDI MATIN</b>
---------------------------------

POULE B :

**25226602 : USBC / SUPERNOVA du 08/10/2022**

Après lecture du courrier de SUPERNOVA, et en accord avec USBC, et à titre exceptionnel, la Commission annule la décision de la réunion précédente.

Cette rencontre se jouera le samedi 17 décembre 2022 sur le stade Léo Lagrange (Paris 75012) à 09h00. **Date impérative.**

<b>CHAMPIONNAT FRANCILIENS</b>
--------------------------------

POULE A :

**25219538 : SOUM DE VANVES / INTER 6EME du 17/10/2022**

Après lecture des pièces versées au dossier (feuille de match, rapport de l'arbitre et courrier de SOUM DE VANVES,

Considérant que l'arbitre a demandé avant le début de la rencontre à l'équipe de SOUM DE VANVES s'il elle souhaitait poser des réserves et que cette dernière a répondu par la négative,

La Commission entérine le résultat de la rencontre :

SOUM DE VANVES / INTER 6EME : 2 – 3.

De plus, la Commission demande à l'équipe d'INTER 6EME de respecter les horaires des matches et de se présenter avec des équipements réglementaires (maillots, shorts, bas et numéros).

**25219537 : KRO AS / CAFES AVEYRONNAIS 2 du 17/10/2022**

Après lecture du courrier de l'arbitre, la Commission demande plus de modération au dirigeant de KRO AS dans son expression vis-à-vis du corps arbitral. De plus, la Commission rappelle qu'il appartient au club recevant de récupérer la feuille de match à la fin de la rencontre et l'envoyer à la Ligue.

POULE B :

**25219627 : SEVRES 3 / BOURG LA REINE 2 du 17/10/2022**

Suite à la fermeture du terrain (Intempéries), cette rencontre est reportée au 21/11/2022.

Merci à l'équipe de SEVRES de préciser le terrain concerné.

POULE C :

**548423 : BOISSY U.J.**

Courriel du club BOISSY U.J., la Commission enregistre le forfait général.

**Prochaine réunion : mercredi 26 octobre 2022**